



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 23 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration au sujet de la Maison des Associations a.s.b.l.

La Maison des Associations a.s.b.l a été fondée en 2007 par la volonté de plusieurs fédérations d'associations de migrants. Lors de sa création, l'a.s.b.l a signé un contrat de prêt d'usage avec l'ancien commissariat du gouvernement aux étrangers pour un local au rez-de-chaussée d'un immeuble situé au 46, rue de Mühlenbach. L'immeuble accueille depuis septembre 2016 des bénéficiaires de la protection internationale (BIP). En mai, l'a.s.b.l doit quitter son local qui fera l'objet de travaux de rénovation pour accueillir davantage de BIP. Le Ministère leur a proposé un local à Itzig qui, selon les propos de Madame la Ministre dans un article au *Quotidien* en date du 15 décembre 2016, correspond parfaitement à leur mission, à savoir la prise en charge des migrants vieillissants. Or, la Maison des Associations a un projet plus global, qui va au-delà des projets d'inclusion et de participation des seniors migrants. Ainsi selon l'a.s.b.l, le local à Itzeg est trop petit pour pouvoir assumer toutes ses activités.

Dans la mesure où les a.s.b.l s'engageant en faveur des migrants, comme la Maison des Associations, constituent des éléments centraux pour favoriser les processus d'intégration et le Vivre Ensemble au Luxembourg, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

- Madame la Ministre peut-elle nous confirmer ces informations ?
- Pour quelles raisons l'a.s.b.l ne se voit-elle pas proposer un local qui permet d'assumer l'ensemble de ses activités ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Mergen
Députée

Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 2796 de Madame la Députée Martine Mergen

1)

En réponse à la première question de Madame la Députée, je me permets de revenir à la réponse que j'avais fournie le 20 juillet 2016 à la question parlementaire n° 2196 de Monsieur le Député Roger Negri.

Ainsi, « En vertu du prêt à usage signé en 2007 entre l'asbl Maison des Associations et le ministre de l'époque, les locaux sis au 46, rue de Mühlenbach ont été mis à disposition gratuitement. Le contrat a été renouvelé de façon tacite depuis sa première signature en 2007. En début de cette année, les responsables de la Maison des Associations ont été informés des travaux de rénovation et de réaffectation du foyer de Mühlenbach et de la nécessité de libérer les bureaux mis à leur disposition.

Par le biais de la Commission des loyers, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a proposé des locaux alternatifs sis à Itzig, locaux qui seraient aussi mis à disposition gratuitement. Une visite des locaux a eu lieu le 20 mai 2016. »

2)

Les locaux qui ont été mis à la disposition de la Maison des Associations l'ont été à titre gratuit, le loyer étant pris en charge par l'Etat dans le cadre d'un accord de collaboration. Le local à Itzig est composé de deux bureaux et d'une salle de réunion commune aux services présents sur le site.

Les activités de la Maison des Associations, qui font l'objet d'un accord de collaboration signé avec le service « personnes âgées » du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, sont essentiellement centrées sur l'intégration des personnes âgées. Une des activités de la Maison des Associations est p.ex. l'organisation de « cafés des âgés » en coopération avec des administrations communales et des associations locales ; il s'agit là de tables de conversation qui se tiennent dans des locaux dans les communes, donc en dehors des bureaux de l'Association.

J'estime donc que les nouveaux locaux à Itzig permettent à l'Association d'assurer l'ensemble de ses activités financées par le ministère dans le cadre d'un accord de collaboration.